



**Procès-verbal de l'assemblée municipale  
du jeudi 20 juin 2019**

de la commune municipale de Sauge

**Assemblée municipale du jeudi 20 juin 2019 à 20h00  
au Centre communal de Plagne**

Président de l'assemblée	:	xx
Secrétaire de l'assemblée	:	xx
Scrutateur	:	xx
Ayants droit	:	21 votants

Le Président, xx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No. 19 du 17 mai 2019.

**Ordre du jour**

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2019
2. Discuter et approuver les comptes 2018
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection du chemin de Sauge à Vauffelin
4. Divers et imprévus

xx signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont xx qui officieront avec l'approbation des ayants droit. Nombre de votants : 21.

Nombre de personnes présentes :	22
Nombre de personnes sans droit de vote :	1
Nombre de votants :	21

<b>Procès-verbal</b>
----------------------

**1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2019**

xx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 2 mai 2019 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 2 mai 2019 avec remerciements à sa rédactrice.

Y a-t-il encore des questions ? Ce n'est pas le cas et le Président propose de passer au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

**2. Discuter et approuver les comptes 2018**

xx, responsable du dicastère des finances, prend la parole. Il va présenter les comptes 2018 d'une manière différente. Les slides qui vont défiler présentent uniquement les différences notables des fonctions, chiffres qui ressortent de la brochure que chacun a reçu.

En préambule, il annonce un exercice 2018 avec un excédent de charges de CHF 217'621.63. Le résultat des financements spéciaux (FS) est de CHF -14'051.32 et le compte général de CHF -203'570. Alors que le budget prévoyait un excédent de charges du compte général de CHF 43'448.00.

Revenons en détail sur chaque fonction :

**➤ 0 Administration générale**

- Achat de tablettes électroniques pour l'exécutif
- Adaptation de la provision pour le solde de vacances et d'heures supplémentaires du personnel administratif
- Participation plus élevée aux frais du canton pour la gestion des impôts
- Réfection de l'étanchéité de la dalle de l'ancienne Poste

**➤ 1 Sécurité publique**

- Augmentation des frais liés aux permis de construire mais largement compensés par la restitution des requérants
- Honoraires du géomètre pour la numérisation de Sauge lot 1
- Remboursement des honoraires de Sonnenburg pour le raccordement des sirènes à la Police cantonale par le biais du fonds des abris de PCi

**➤ 2 Enseignement et formation**

- Plus d'élèves à l'école de musique. Les contributions versées à cet effet sont supérieures de près de CHF 15'000.00

- Participation aux frais de transport plus élevée que prévu
- Dédommagements à la ville de Bienne plus importants

### ➤ **3 Culture et loisirs**

- Subvention communale pour l'achat d'un nouveau camion pour le Bibliobus
- Le changement d'imprimeur a engendré des frais plus importants

### ➤ **4 Santé**

- Leasing pour 3 nouveaux défibrillateurs (1 dans chaque village)

### ➤ **5 Prévoyance sociale**

- La prise en charges par la commune de la franchise de 20% a été plus élevée en raison d'une augmentation de la fréquentation des enfants dans les crèches concernées
- La répudiation des successions a généré la prise en charge de frais d'inhumation par la commune
- La subvention communale versée au SASC s'est révélée moins élevée que prévu
- Le domaine de l'aide sociale est CHF 7 500.00 inférieure au montant budgété

### ➤ **6 Transport et télécommunications**

- Réajustement de la provision pour le solde de vacances et d'heures supplémentaires du cantonnier

### ➤ **7 Service des eaux**

- Le personnel a effectué plus d'heures que prévu
- L'entretien des installations s'est révélé plus conséquent compte tenu des nombreuses fuites d'eau
- Le solde des frais liés à la réactualisation de la zone de protection du puits de La Heutte n'était pas au budget

### ➤ **Traitement des eaux usées**

- Le dépassement du budget dans le FS MV s'explique par le fait que de nombreuses taxes de raccordement uniques ne seront encaissées qu'à l'achèvement des constructions

### ➤ **8 Gestion des déchets**

- Dans l'ensemble, le coût pour l'élimination des déchets a coïncidé avec les prévisions. N'ayant pas encore obtenu le permis de construire de la Préfecture pour la pose des Moloks, les dépréciations budgétées ne seront inscrites dans les comptes qu'une fois les travaux achevés

➤ **9 Organisation du territoire**

- La mise en place de mesures au vu de la signature de la convention BEakom a généré des honoraires du bureau Planair plus élevés que prévu

➤ **10 Economie publique**

- L'indemnité versée par les BKW, au titre de concession d'exploitation du réseau électrique, a été supérieure de CHF 2 487.00. Cette indemnité fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement en énergie qui se base sur les recettes réalisées dans notre commune

➤ **11 Impôts généraux**

- Le budget prévoyait CHF 26 658.00 d'impôts en plus
- Les impôts des personnes morales (entreprises) ont été nettement moins importants que prévu
- La rectification de la provision pour les créances fiscales en péril explique cette détérioration de recettes

➤ **11 Impôts spéciaux**

- Figurent dans cette rubrique les impôts sur les gains immobiliers et les taxes perçues lors du versement de capitaux provenant du 2<sup>ème</sup> pilier. Il est toujours très difficile de les budgéter.
- On enregistre une amélioration de CHF 39 100.00 sur les gains immobiliers
- CHF 12 300.00 de recettes supplémentaires pour les taxations spéciales

➤ **Péréquation financière**

- La part communale pour la compensation des charges au titre de « nouvelle répartition des tâches » est de CHF 4 800.00 plus élevée que prévu
- La dotation minimale est inférieure de CHF 29 230.00
- La réduction des disparités entre communes est moins importante que budgétée (- CHF 16 300.00)

➤ **Intérêts**

- Les intérêts moratoires (payés par les contribuables) ont été supérieurs aux prévisions tout comme les intérêts rémunérateurs. Cette rubrique enregistre une péjoration de plus de CHF 4'000.00.

➤ **Biens-fonds du patrimoine financier**

- Dépassement provenant des dégâts de fouine dans la toiture du centre communal de Plagne
- Diminution des rentrées de location (résiliation de contrats pour usage interne + importants travaux de rénovation pour un appartement avant sa remise en location)

Avant de passer au vote, voici quelques informations :

Fortune au 31.12.2018	CHF	2 641 607.43
Investissements nets	CHF	122 871.25
Fortune nette par habitant	CHF	3 204.63

Pour résumer, nous vous présentons les résultats suivants :

Alimentation en eau	CHF	-3 100.70
Traitement des eaux usées	CHF	-16 997.70
Gestion des déchets	CHF	6 069.68
Tourisme	CHF	-22.60
Résultat du compte général	CHF	-203 570.31
Soit un résultat du compte global	CHF	-217 621.63

xx demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il est donc décidé de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes 2018 tels que présentés.

**3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection du chemin de Sauge à Vauffelin**

xx, responsable des finances, présente ce point. Le crédit voté le 30.11.2015 et le crédit supplémentaire voté le 28.11.2016 se montait à CHF 120'000.00.

Les dépenses consenties se montent à CHF 109 482.35 et les recettes obtenues, se montent à CHF 0.00

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

**4. Divers et imprévus**

Le Président donne la parole au maire, xx.

- Dates à retenir : 4 septembre 2019, sortie des aînés ; 14 septembre 2019, Clean-un Day ; 2 novembre 2018, assemblée municipale à Frinvillier et le 5 décembre 2019, Noël des aînés.

xx prend la parole pour expliquer ce qu'est le Clean-up Day.

Il s'agit d'une journée de nettoyage qui se déroule dans toute la Suisse. Nous vous fixerons rendez-vous à Saing où nous créerons des groupes qui se rendront dans divers endroits particulièrement touchés par les déchets. Les participants auront aussi l'occasion de visiter la déchèterie de Rondchâtel et Celtor SA devrait offrir l'élimination des déchets.

Avez-vous des divers ?

Le Noël des aînés où se passe-t-il ?

xx répond qu'il se déroule toujours au centre communal de Plagne car le centre de Frinvillier est réservé aux activités sportives. Une exception est faite pour les citoyens de Frinvillier s'ils organisent une fête de famille. Toutes les autres fêtes organisées se font au centre communal de Plagne.

xx prend la parole et demande s'il y a un problème avec la fontaine de la place du village de Vauffelin car il n'y a toujours pas d'eau.

Alors nous savons qu'il y a un problème au niveau de l'étanchéité mais pas par rapport à la coupure d'eau...

xx prend la parole : En effet c'est juste la fontaine doit être réparée car il y avait des fuites dans le bassin.

Par rapport au Géomètre tout est fini ?

Oui sauf à la montagne et il y aura un décompte du matériel pose (bornes, piquets, etc.) qui sera adressé aux propriétaires concernés.

Le Géomètre a déjà tout calculé et vous recevrez bientôt un décompte.

xx prend la parole : quand c'est qu'on pourra aller sur le géo-portail ?

xx lui répond que les villages de Vauffelin et Frinvillier devraient être en ligne d'ici cet été. En cliquant sur votre parcelle, vous aurez une vue sur toutes les informations qui s'y rapportent (plan de zones, règlement de construction, zone de dangers, etc.)

Ensuite il y aura une couche pour voir les conduites mais ne sera peut-être pas accessible à tous pour des raisons de sécurité.

Autre question ? Ce n'est pas le cas.

M. le Maire remercie tout le monde, les citoyens qui se déplacent aux assemblées et tous les collaborateurs. Comme de coutume, il invite les participants à prendre le verre de l'amitié

Le Président, xx, remercie l'assemblée et le Conseil municipal.

Il clôt l'assemblée à 20 h 35.

**Municipalité de Sauge**

Le Président :

La secrétaire :

xx

xx